

Nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LcEne)

Présentation des implications pour les propriétaires et les entreprises
Benjamin Chervaz, délégué à l'énergie



Nouvelle loi cantonale sur l'énergie

Qu'est-ce qui vous attend à partir du 1er janvier 2025 ?



Chauffage à gaz ou mazout

Nouvelles obligations dès 2025



2025

- **Construction neuves** => interdiction
- **Bâtiment existant** autorisé si =>
 - réduction de sa consommation de 20% ou
 - production de chaleur d'au moins 20% par du renouvelable ou
 - classe énergétique CECB minimum D



Découvrez les alternatives sur
www.chauffezrenouvelable.ch

Chauffages électriques



2040

- **Centralisés** → remplacés par du renouvelable d'ici à 2040
- **Décentralisés** → remplacés lors de rénovations d'envergure ou lors du remplacement du système de chauffage dans son entier, dès 2025



Découvrez les alternatives sur www.chauffezrenouvelable.ch

Chauffe-eau électrique



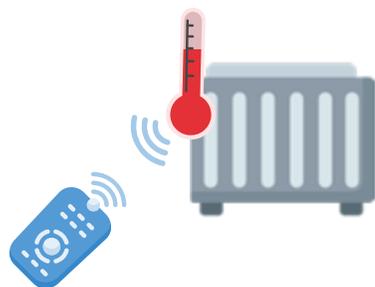
Exemple de chauffe-eau électrique décentralisé (peu courant)



2040

- **Centralisés** → remplacés par du renouvelable, d'ici à 2040
 - Sauf résidences secondaires si commande à distance
 - Sauf si eau chauffée avec 50% de renouvelable
- **Décentralisés** → remplacés en cas de rénovations d'envergure, dès 2025

Résidences secondaires



2035

- D'ici à 2035, les résidences secondaires doivent être équipée de **commande à distance** pour:
 - Chauffages électriques
 - Chauffages à gaz ou mazout
 - Chauffe-eau électriques



Découvrez les solutions sur www.makeheatsimple.ch

Production solaire photovoltaïque



2025

Dès 2025, obligation d'installation pour :

- **Nouvelle construction**
- **Rénovation de la toiture**
- **Installation de rafraîchissement (climatisation)**



2050

D'ici à 2050, obligation d'installation pour:

- **Grandes toitures de plus de 500m²**

Pour les entreprises

00:00 - 06:00



2025

L'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels est limité à partir de minuit (art. 29)

00:00 - 06:00



2025

L'utilisation d'enseignes lumineuses extérieures est limitée à partir de minuit (art. 28)



2030

Optimisation énergétique des gros consommateurs (art. 44-45)

En résumé

Les implications positives de la LcEne

1. Confort thermique augmenté
2. Ressources énergétiques renouvelables
3. Production d'électricité pour autoconsommation

4. Nombreuses aides financières garanties jusqu'en 2030
5. Investissement largement défiscalisés
6. Réduction des charges liées à l'énergie
7. Augmentation de la valeur des biens immobiliers

N'oubliez pas les subventions!



Toutes les subventions disponibles sur www.francsenergie.ch

Pour aller plus loin

- Pour vous aider
 - Programme de subvention cantonal (www.vs.ch/energie)
 - Sites web de référence (www.monthey-energies.ch/references)
 - Le petit guide des astuces écoénergétiques
 - Centre de compétences en énergies et développement durable
Conseils gratuits pour les habitant-e-s
Monthey Energies SA
Benjamin Chervaz
024 475 76 74
durabilite@monthey-energies.ch